



SNCF VOYAGEURS AGENTS DE TRANSILIEN

POUR L'UNSA-FERROVIAIRE

LES CHEMINOTS NE SONT PAS À VENDRE !

La bilatérale annuelle entre l'UNSA et Transilien du 30 septembre dernier s'est déroulée dans un contexte de transformations majeures pour le secteur ferroviaire en Île-de-France, marqué par l'ouverture à la concurrence et la renégociation des contrats.

POUR RAPPEL

Le transfert des cheminots vers des sociétés dédiées ne doit pas se traduire par une dégradation de nos conditions de travail ni par une baisse de nos rémunérations. Le groupe SNCF s'était engagé à garantir des accords de haut niveau pour l'ensemble des agents transférés : nous exigeons le respect de ces engagements ! ...

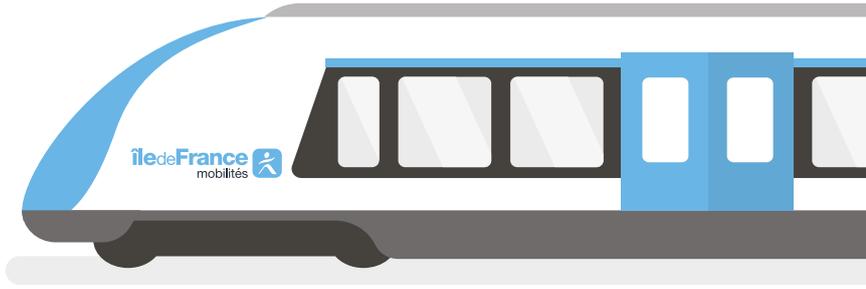


LA PRÉSENTATION DES ENJEUX AU CA IDFM A AMENÉ L'UNSA À EXPRIMER DE PROFONDES INQUIÉTUDES CONCERNANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL, LES ÉVOLUTIONS SALARIALES, LES RELATIONS AVEC L'AUTORITÉ ORGANISATRICE, L'ORIENTATION DES MÉTIERS, LES RISQUES DE CONFLITS ET LA NÉCESSITÉ D'ACCOMPAGNER LES SALARIÉS ET DE REPRENDRE LE SUJET DE LA FORMATION.



NOS DROITS NE SONT PAS NÉGOCIABLES !

Les agents ne doivent ni perdre en salaire ni perdre en droits à la suite de cette ouverture à la concurrence. Les promesses du groupe SNCF doivent être tenues : aucune régression sociale, aucune remise en cause des acquis ! Les premières expressions dans les futures sociétés dédiées sont alarmantes...



EN DIX POINTS QUE REVENDIQUE L'UNSA ?

#1 Maintien de la rémunération mensuelle de tous les agents transférés.

#2 Maintien des organisations actuelles portant sur le temps de travail, sans remise en cause des équilibres et accords existants.

#3 Maintien de tous les accords en place pendant une période de 36 mois.

#4 Maintien des parcours professionnels de tous les cheminots transférés en filiale.

#5 Initier des parcours pro pour l'ensemble des agents transférés en filiale, quelle que soit leur

filière métier lorsque celle-ci n'est pas clairement identifiée.

#6 Garantir la continuité et le développement des parcours professionnels de l'ensemble des cheminots transférés en filiale, y compris par l'initiation de nouveaux parcours pour ceux dont la filière métier n'est pas clairement définie.

#7 Initier des parcours pro de branche lorsque le transfert se fait dans une entreprise ferroviaire autre qu'une filiale.

#8 Maintien du parcours professionnel des ASCT pour les ARC à dominante contrôle.

#9 Maintien des mesures ASCT (accord spécifique contractualisé par accords ou us et coutumes).

#10 Maintien du titre 1 et de l'ensemble des dispositions statutaires qui y sont liées pour les roulants (ADC & ASCT).



**AU-DELÀ DES PROMESSES,
LE GROUPE SNCF DOIT
PRENDRE DES ENGAGEMENTS
ET LES TENIR !**

VALORISATION SALARIALE PAR ANCIENNETÉ L'UNSA PROPOSE UNE PROGRESSION CHAQUE ANNÉE !

Chaque année compte. Face aux paliers actuels des systèmes d'échelons pour les statutaires et de primes d'ancienneté pour les contractuels, l'UNSA propose d'ores et déjà un premier changement, une première brique d'un projet global de refonte du système salarial : abandonner les paliers d'ancienneté au profit d'une progression continue et linéaire. Ce grand projet de refonte du système salarial de la SNCF pourrait bien redonner du sens à la fidélité et à l'engagement dans tout le groupe public ferroviaire.


POUR ALLER
PLUS LOIN



UNSA-FERROVIAIRE